

Quiz : seriez-vous un bon musulman ? 1ère partie

écrit par Raoul Girodet | 17 mars 2021



Afin de mieux saisir ce qui nous attendrait si la folie islamiste tombait sur notre civilisation, je vous ai préparé un cours intensif qui vous permettra peut-être de gagner un voyage à La Mecque.

Ce cours est en deux parties. La première fait état des progrès gigantesques d'émancipation qui secouent le monde musulman.

La deuxième liste les progrès qu'il reste encore à faire. Enfin, tout se terminera par un petit questionnaire afin de vérifier si vous avez bien suivi.

Première partie : les immenses progrès

J'ai commencé [hier](#) à vous familiariser avec la vie du bon musulman, telle que préconisée par islam.web .

Je tiens à rappeler que ce site est un site de musulmans modérés. Pour faire simple, il est à l'islam ce que le Modem est à la politique française.

Voici comment il se présente dans son écran d'accueil :

Islamweb souhaite donner un aperçu de l'islam aussi large et

précis que possible, conforme au Coran et à la tradition du Prophète Mohammad – , tel qu'il a été transmis par les pieux prédécesseurs de génération en génération.

Ce faisant, il essaye entre autres :

- De contribuer à la résolution des problèmes auxquels sont confrontés les musulmans.*
- De dissiper certains amalgames qui peuvent régner dans l'esprit des non-musulmans victimes d'un matraquage médiatique hostile à l'islam. (...)*

Ben y'a du pain sur la planche...

Je dois déjà reconnaître qu'Islam.web est réellement un site progressiste, à des années-lumière d'un islam rigoriste.

Pour preuve, il émet des fatwas :

– Reconnaissant que la Terre est ronde.

– Autorisant l'utilisation de figurations d'êtres vivants.

En effet, une réponse positive est donnée à trois questions frôlant l'hérésie :

1- (...) *je suis une fille qui est fascinée par les zèbres et l'autre jour au magasin j'ai vu un tableau avec une tête de zèbre. J'aimerais savoir si c'est permis d'accrocher celui-ci dans ma chambre. djazakoumou Allahou khayran*

2- *Est-il permis au musulman de placer un épouvantail dans son champ (pour faire fuir les oiseaux) bien que cet objet ait la forme d'un mannequin avec un visage d'homme ?*

3- *J'ai un chien en peluche qui ressemble à un vrai chien, est-il licite de le garder à la maison ?*

En donnant son accord explicite, Islam.web est là très en avance sur les interprétations classiques du Coran. Il faut garder présent à l'esprit que pour les musulmans rigoristes, notamment les wahabites, celui qui crée des êtres vivants en image est accusé de vouloir copier l'œuvre de Dieu, niant ainsi implicitement qu'Il soit le seul Créateur. L'artiste est ainsi condamné aux pires châtiments le jour de la

résurrection.

– Autorisant les sciences basées sur la statistique (gestion de risque, météo). C'est pourtant haram pour beaucoup, car repose sur la notion de hasard, strictement proscrite dans le Coran.

– N'affirmant pas que le monde n'a que 7.000 ans comme le pensent tous les bons croyants. En effet : « Anas ibn Malik rapporte que le Messager d'Allah (pbsl) a dit : La durée de vie du Monde est de 7 jours selon les jours de l'au-delà. Allah le Tout-Puissant a dit qu'un jour au regard de votre Seigneur est comme mille de vos années ». Donc 7 jours pour Allah = 7 X 1.000 années CQFD.

La fatwa reste toutefois évasive sur l'âge réel du Monde en bottant ainsi en touche : « Seul Dieu sait ».

– Reconnaissant qu'une vie avait existé sur terre avant Adam. Il est en revanche délicat d'en apprendre beaucoup plus sur ces créatures.

À la question : *Je veux savoir s'il y'a un Hadith ou un verset Coranique qui parle des dinosaures ou des météorites et qui les a détruits ? Ou un hadith qui parle de l'existence d'êtres vivants avant Adam (des animaux et leurs morphologies) ?*

La fatwa apporte une réponse circonspecte : *Il n'y a pas, selon notre connaissance, un verset, ni un hadith, qui parlent de l'existence de dinosaures ou d'autre animaux avant qu'Adam, soit créé, ni de l'existence des météorites ayant détruit ces dinosaures.*

Le Noble Coran précise qu'il s'agit de djinns : Les djinns furent créés bien avant l'être humain. Ils vécurent et peuplèrent la terre des milliers d'années précédant la venue de Seyidna Adam, paix et salut sur lui, le père de l'humanité. Allah parle de leur création dans le Coran : « Et quant au djinn, nous l'avons auparavant créé d'un feu d'une chaleur ardente. » (15.27)

Les dinosaures seraient-ils des djinns ? Si oui, le

Tyrannosaurus rex serait un djinn tonique ...

En revanche, une autre fatwa démolit totalement la théorie de l'évolution. Faut quand même pas pousser ...

Quant à la théorie de Darwin, le seul fait qu'elle soit en contradiction avec les révélations divines suffit pour prouver sa fausseté.

C'est effectivement une démonstration sans appel.

– Autorisant les filles à étudier, y compris le droit des infidèles.

Je suis étudiante en France en droit français. J'ai acquis par la Grâce d'Allah un bon niveau puisque je suis en 6ème année à l'université. Je suis consciente que le droit français est un droit de "Kouffar" et que la seule loi est celle d'Allah. Cependant j'ai voulu étudier ce droit pour défendre les droits de la communauté musulmane. Voici ma question: est-ce qu'il m'est possible et licite d'étudier ce droit ou est-ce que c'est interdit car ce n'est pas un droit de la Chariâ islamique ? Qu'Allah vous fasse miséricorde et vous bénisse pour votre réponse !

La réponse est positive, avec quelques restrictions :

Louange à Allah. Paix et salut sur Son Prophète.

Chère sœur,

Si vous avez étudié cette jurisprudence afin que vous puissiez défendre les droits des musulmans, alors ce que vous faites est considéré comme une bonne œuvre dont vous allez en être récompensée In Châa Allah !

Mais vous devez respecter le port du Hidjab et ne pas fréquenter – si c'est possible – les hommes étrangers (Non-Mahrams).

– Autorise (du bout des lèvres) une femme fonctionnaire à travailler sans hidjab dans un État interdisant le voile. En effet : Si sa situation financière s'améliore ou si elle trouve un autre travail, elle doit alors quitter celui-ci.

- Une autre fatwa précise que : « chaque femme n'a pas été créée à partir de son mari comme certains peuvent le croire. », mais rappelle tout de même les fondamentaux, à savoir : *qu'Allah, exalté soit-Il, a créé tous les humains à partir d'une première personne : il s'agit d'Adam, et même son épouse, la première femme (Eve), a été créée "à partir de lui" dans la mesure où elle a été créée à partir de l'une de ses côtes ; ensuite, de ce premier couple sont nés tous les humains. (Coran 4-1)*

Progressisme, oui, remise en cause du Coran, tout de même pas !

- Encore plus remarquable, une fatwa autorise le Croyant à faire don de son corps à la science, au mépris total de la jurisprudence antérieure :

on peut dire qu'il est permis de disséquer une dépouille dans un but éducatif, car cela peut, entre autres, aider à sauver des vies et à préserver la santé d'autres personnes. Par conséquent, il est permis au musulman de faire don de son corps après sa mort dans ce but.

- Une fatwa autorise à manger les escargots « pourvu qu'ils soient égorgés » ...

-Enfin, il est remarquable également qu'Islam.web reconnaisse le droit à l'erreur :

Il a fait pénétrer par erreur son pénis dans l'anus de sa femme

Question :

As-Salamu 'Alaykum. La nuit de la consommation du mariage, j'ai par erreur fait pénétrer mon pénis dans son anus, seulement le gland du pénis, et mon épouse a attiré mon attention sur cette faute. C'est tout ce qui s'est passé et cela a pris des secondes. Maintenant qu'est-ce que je dois faire ?

Réponse :

Louange à Allah, et que la paix et la bénédiction soient sur

Son Prophète et Messenger, Mohammed, ainsi que sur sa famille et ses Compagnons :

Vous n'avez commis aucun péché, et vous ne devez rien faire, car Allah, exalté soit-Il, dit (sens du verset) : « Nul blâme sur vous pour ce que vous faites par erreur, mais (vous serez blâmés pour) ce que vos cœurs font délibérément » (Coran 33/5). Et le Prophète () a dit : « Il sera pardonné aux gens de ma communauté ce qu'ils ont fait par erreur, par oubli ou sous la contrainte » (Ibn Mâdja).

Et Allah sait mieux.

Ouf ! Errare humanum est.

Dans cette première partie, nous avons donc vu qu'Islam.web était carrément très en avance sur son temps...